

N°: GU *1577* ONSSA/DIL/DIC/SSCIC

Rabat, le

17 OCT 2022

HOMOLOGATION N° F06-0-036

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021) ;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;

Après examen de la demande de la société ALFACHIMIE du 18/08/2022.

DECIDE

Article 1 : Le produit dénommé « **PROXANIL** » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	PROXANIL
Matière(s) active(s) :	Cymoxanil (50 g/l) Propamocarbe HCl (400 g/l)
Formulation :	Suspension concentrée (SC)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F06-0-036
Détenteur du produit :	ALFACHIMIE
Fournisseur :	UPL LIMITED

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)	Dose(s) P.C	Max. Appli.	Intervalle (j)	DAR (j)	Mode Traitement	Epoque
Pomme de terre Mildiou	2,5 l/ha	2	7	14	Parties aériennes	Conditions favorables à l'apparition de la maladie
Tomate Mildiou	2,5 l/ha	3	7	3	Parties aériennes	Conditions favorables à l'apparition de la maladie

Article 2 : La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

Article 3 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable jusqu'au : 06/04/2032. *15/10/22*




ONSSA
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdelhak




BUREAU
VERITAS

EN 61*/MH-AH/14/A

CLASSIFICATION DU PRODUIT :

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
<p>- Le produit « PROXANIL » doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.</p> <p>- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.</p>	
Pictogrammes de danger	Mentions de dangers
	<p>H361' : Susceptible de nuire au fœtus.</p> <p>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Mode d'action du produit	
<p>- Cymoxanil : Son activité biologique se caractérise par quatre propriétés distinctes et complémentaires : action de contact (sur les spores au moment de leur germination), action pénétrante (la diffusion dans la plante reste locale), action stoppant (destruction des champignons en cours d'incubation dans la plante hôte), action antisporulante (réduction de la production des conidies infectieuses dans les quelques jours suivant le traitement). Son spectre d'activité est essentiellement limité aux champignons de la famille des péronosporacées (Mildiou). Compatible avec la plupart des fongicides et insecticides utilisés sur vigne, pomme de terre ou sur pois. Employé en association, il fait preuve d'une synergie importante avec les autres fongicides. Mode et site d'action : inconnu. Risque de développement de résistance : faible à modéré.</p> <p>- Propamocarbe HCl: inhibiteur de la biosynthèse des acides gras et de la perméabilité des parois cellulaires.</p>	
Observations	
Toutes les informations prescrites sur l'attestation d'homologation doivent être rapportées sur l'étiquette.	

CONSEILS DE PRUDENCE :

Pictogrammes de EPI	
	
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les brouillards
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.



EN 61*/MH-AH/14/A